

ACTION URGENTE

OMAN. UN MILITANT EN GRÈVE DE LA FAIM À LA SUITE D'UNE NOUVELLE ARRESTATION

Saeed Jaddad, défenseur omanais des droits humains, est détenu au secret depuis le 21 janvier, date à laquelle il a été arrêté de nouveau à son domicile de Salalah. Il observe actuellement une grève de la faim et son état de santé est précaire. Amnesty International pense que cet homme est un prisonnier d'opinion et qu'il risque de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Le 21 janvier vers 22 heures, environ 24 agents des forces de sécurité (policiers et militaires, dont beaucoup étaient armés) ont forcé **Saeed Jaddad** à quitter son domicile de Salalah, dans la province méridionale du Dhofar. Il a été arrêté de nouveau quelques semaines seulement après avoir été libéré, le 22 décembre. Le lendemain, son fils s'est rendu au parquet en espérant le voir mais il n'y a pas été autorisé. En outre, on ne lui a pas indiqué où se trouvait son père mais on l'a informé que celui-ci ne serait pas relâché avant son jugement.

En 2013, Saeed Jaddad a été inculpé d'« atteinte au statut et au prestige de l'État » pour s'être entretenu avec des membres du Parlement européen et avoir prôné des réformes politiques et sociales à Oman. Les autorités ont informé des membres de sa famille qu'il serait jugé à Salalah pour d'autres charges, en vertu de la Loi relative à la cybercriminalité. On ne connaît toujours par les dates exactes des procès.

Les autorités avaient déjà détenu Saeed Jaddad entre le 10 et le 22 décembre 2014. Cet homme avait alors été interrogé pendant plusieurs heures au sujet de son militantisme, de ses contacts avec des organisations de défense des droits humains et de ses activités sur Internet, notamment ses critiques à l'encontre d'organes officiels. Il aurait cohabité avec 22 prisonniers de droit commun dans une cellule infestée de cafards et autres insectes, où il devait dormir à même le sol.

Le 21 janvier, lors de son arrestation, Saeed Jaddad a répété aux agents des forces de sécurité ce qu'il avait déjà déclaré publiquement, à savoir qu'il entamerait une grève de la faim s'il était arrêté et refuserait de prendre le traitement auquel le contraignait son problème cardiaque. Le 23 janvier, Amnesty International a recueilli des informations indiquant que son état physique se détériorait du fait de sa grève de la faim et de son refus de suivre son traitement. Amnesty International considère Saeed Jaddad comme un prisonnier d'opinion, détenu et inculpé uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux aux libertés d'expression et de réunion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités omanaises à libérer Saeed Jaddad immédiatement et sans condition et à abandonner toutes les charges pesant sur lui car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à révéler immédiatement où se trouve cet homme ;
- priez-les instamment de veiller à ce que, en attendant sa libération, il soit protégé contre la torture et tout autre mauvais traitement, puisse contacter régulièrement et fréquemment sa famille et l'avocat de son choix et bénéficie de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 6 MARS 2015 :

Chef de l'État et Premier ministre
His Majesty Sultan Qaboos bin Sa'id
Diwan of the Royal Court
The Palace, Muscat 113
Oman

Fax : +968 24 735 375

Formule d'appel : Your Majesty, / Sire
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)

Ministre de l'Intérieur
His Excellency Hamoud bin Faisal bin
Saïd Al Busaidi
Minister of the Interior
Ministry of Interior
PO Box 127, Ruwi 112, Muscat
Oman

Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de la Commission nationale
des droits humains
Mr Mohammed bin Abdullah Al Riyami
P.O. Box 29, Postal Code: 103
Bareq A' Shati
Muscat, Oman
Fax : +968 24 648 801

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Oman dans votre pays (adresses à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 318/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE20/001/2015/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

OMAN. UN MILITANT EN GRÈVE DE LA FAIM À LA SUITE D'UNE NOUVELLE ARRESTATION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Saeed Jaddad, homme d'affaires âgé de 48 ans, réclame des réformes politiques et sociales à Oman sur son blog, accessible uniquement sur invitation, et sur sa page Facebook. Les autorités l'empêchent de se rendre à l'étranger depuis le 31 octobre 2014 et l'ont informé qu'il était sous le coup d'une interdiction de voyager en juillet 2014.

Elles l'ont arrêté à plusieurs reprises. En décembre 2011, cet homme a participé à des manifestations pacifiques en faveur de réformes à Dhofar. Arrêté le 14 janvier 2013, il a été détenu pendant six mois, dont huit jours à l'isolement. Il a été libéré fin juin 2013, avec l'interdiction de publier des articles dans des médias nationaux, et les autorités ont tenté de faire pression sur lui afin qu'il renonce par écrit à ses activités en faveur de réformes et des droits humains. Le mois suivant, il a subi des actes de harcèlement et d'intimidation.

En août 2013, Saeed Jaddad a été inculpé d'« atteinte au statut et au prestige de l'État » pour avoir prôné des réformes politiques et sociales et s'être entretenu avec des membres du Parlement européen. Il sera jugé pour ces charges le 25 janvier 2015 à Mascate.

Avant sa dernière arrestation, il avait été arrêté le 10 décembre 2014. Des représentants de l'État avaient alors perquisitionné à son domicile et saisi son téléphone et ses ordinateurs. Ils n'ont pas indiqué à ses proches la raison de son interpellation ni l'endroit où ils l'emmenaient. Sa famille a demandé à maintes reprises aux autorités où il se trouvait, en vain. Amnesty International croit savoir que Saeed Jaddad a été maintenu en détention et interrogé dans la même pièce pendant au moins cinq jours sans pouvoir contacter sa famille ni un avocat. Après environ cinq jours, les personnes chargées de son interrogatoire ont essayé de le forcer à signer des documents indiquant qu'il s'accusait notamment d'avoir « nui au pays et bafoué ses lois » et « contacté des organes étrangers ». Saeed Jaddad a refusé et n'a pas voulu répondre aux questions du procureur en l'absence d'un avocat. Sa détention a été prolongée de sept jours. Il a ensuite été transféré à la prison de Taqah, à environ 40 kilomètres à l'est de Salalah, où il partageait – semble-t-il – une cellule infestée de cafards et autres insectes avec au moins 22 prisonniers de droit commun et dormait à même le sol. Environ quatre jours plus tard, il a été conduit une seconde fois au bureau du procureur, où il a de nouveau refusé de répondre aux questions en l'absence de son avocat. Dans la matinée du 22 décembre, il a été libéré en échange d'une caution équivalant à 1 000 euros, et le passeport de son fils a été confisqué à titre de garantie.

Amnesty International a recueilli des informations sur des cas de maintien en détention arbitraire et au secret observés à Oman en 2013 et 2014. Des cas de torture et d'autres formes de mauvais traitements, infligés par des agents de la sûreté de l'État à des détenus, ont également été signalés. Des militants et des détracteurs du gouvernement ont notamment été frappés, privés de sommeil et détenus à l'isolement pendant de longues périodes, ont eu la tête recouverte d'une cagoule et ont été soumis à des simulacres d'exécution.

Ces dernières années, Amnesty International a noté que la police avait fait un usage injustifié et excessif de la force contre des manifestants pacifiques à plusieurs reprises, et constaté des arrestations dans le cadre de manifestations de grande ampleur, des restrictions arbitraires de la liberté d'expression et des lois et pratiques discriminatoires.

Nom : Saeed Jaddad
Homme

Action complémentaire sur l'AU 318/14, MDE 20/002/2015, 23 janvier 2015